



La Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Ile-de-France

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 822-1, R. 822-10 à R. 822-21 relatifs aux missions, à l'organisation et à la composition des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des CROUS ;

Vu l'arrêté rectoral du 5 février 2026 portant proclamation des résultats des élections des représentants étudiants au Conseil d'administration du Crous de l'académie de Versailles ;

Vu les propositions de nomination/désignation des représentants des personnels et des collectivités territoriales transmises par les organisations compétentes ;

Vu l'arrêté portant sur la composition du conseil d'administration du CROUS de Versailles du 2 mars 2026 ;

Vu la démission de M. Millepied, administrateur suppléant en qualité d' élu des étudiants ;

Vu le courrier des communes de Versailles, et d'Evry-Courcouronnes ;

ARRÊTE PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 MARS 2026 PORTANT SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE VERSAILLES

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Versailles pour la durée du mandat restant à courir :

En qualité de représentants élus des étudiants :

Pour la liste « FSE/EMF »

- En tant que suppléante : Madame Salsabil GUEDIDI à la place de M. Alban MILLEPIED

En qualité de représentant des communes ou établissements publics de coopération intercommunale

Pour la mairie de Versailles :

- Titulaire : Madame Marie-Agnès AMABILE, conseillère municipale déléguée à la jeunesse
- En tant que suppléante : Madame Claire CHAGNAUD-FORAIN, adjointe en charge de l'enseignement, du périscolaire et de la restauration.

Pour la mairie d'Evry-Courcouronnes :

- Titulaire : Madame Morgane BOUCHAIR-CHAMBON, conseillère municipale en lieu et place de Madame Dominique MARQUE,
- En tant que suppléant : Monsieur Karl PELI-JOANNES, chef de projet vie étudiante en lieu et place de Monsieur Adrien FERAUD.

Article 2 : Le secrétaire général, chef du service de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation du rectorat de région académique d'Ile-de-France et le directeur général du CROUS de Versailles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 26/06/2026

La Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la
Région académique d'Ile-de-France

